

Sur le littoral de La Bernerie

Versannes, le vallon pilote

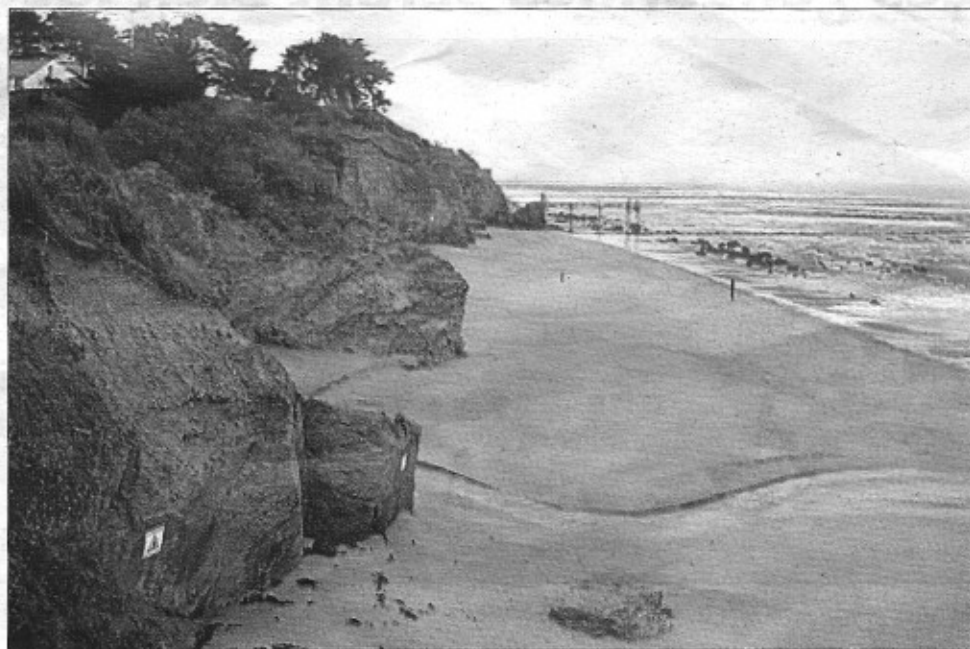
Le Département de Loire-Atlantique s'attache à préserver et mettre en valeur les espaces naturels littoraux.

À La Bernerie, il s'intéresse au vallon de Versannes qui va faire l'objet d'une opération pilote.

Vice-présidente du Conseil général, en charge de la qualité de l'environnement et de la protection de la nature, Françoise Verchère était la semaine dernière à La Bernerie, à l'invitation de l'association La Huppe du Paradou. Le vallon de Versannes, elle connaît. Un périmètre de préemption a été défini depuis longtemps, de manière à protéger cet espace naturel sensible, "l'une des dernières coulées vertes de bord de mer, avec une vraie valeur paysagère et faunistique". Mais le sujet est moins simple qu'il n'y paraît.

"On ne lutte pas contre la mer"

Certes, la préservation et l'amélioration de la biodiversité sont un aspect essentiel du dossier. Mais sur le terrain, Françoise Verchère a découvert un autre volet indissociable du premier : l'hydraulique. Le ruissellement des



Le ruissellement dans le vallon de Versannes accentue l'érosion des falaises et de la plage de Crève Cœur

eaux pluviales est en effet accentué par les rejets des zones urbaines alentours. "Ce problème doit être pris en considération de manière prioritaire, explique l'élue. Car le ruissellement a des effets considérables sur l'érosion des falaises et le ravinement des plages". Des mots qui, à La Bernerie, prennent tout leur sens...

"On sait aujourd'hui qu'on ne lutte pas durablement contre la mer", commente encore Françoise Verchère, qui n'hésite pas à parler de "changement de culture". Fini les enrochements, sauf pour sauver établissements intéressants. Conséquence : "C'est à nous de nous assu-

rer de la maîtrise des eaux de ruissellement, condition indispensable pour conserver, autant que faire se peut, nos chemins en crête de falaises".

Négociations amiables ou expropriations

Le vallon de Versannes pourrait servir de test pour cette nouvelle politique. Premier point : plutôt que d'acheter les terrains au coup par coup, le Conseil général va engager des négociations amiables avec les propriétaires pour s'assurer la maîtrise foncière du site. Si cela ne suffit pas, il pourrait aller vers une déclaration d'utilité publique, ouvrant la porte à des expropriations.

Parallèlement, dans les mois à venir, le Conseil général avec ses partenaires, en l'occurrence la commune et l'association La Huppe du Paradou, va établir un plan de gestion. Celui-ci devra prévoir un système de rétention des eaux, notamment pour les habitations de la future Zac qui doit voir le jour tout à côté de Versannes.

À terme, le vallon sera ouvert au public "de manière mesurée". Car l'époque n'est plus au paysagement d'autrefois, façon jardin des Roches Dorées. L'objectif est désormais de garder à la nature un aspect sauvage, garant du maintien de la diversité des espèces.



À La Bernerie, Françoise Verchère a été accueillie par le maire, Serge Gimard, son adjoint Thierry Dupoué et les responsables de l'association La Huppe du Paradou

La Huppe s'envole

C'est une belle réussite. Créée il y a 18 mois, l'association de protection de l'environnement La Huppe du Paradou (du nom de l'oiseau et d'un quartier de La Bernerie en Retz) est une belle réussite. Elle s'est imposée comme un interlocuteur crédible auprès du Conseil général. Critique quand il le faut, elle sait être une force de proposition. Elle travaille avec la municipalité sur le projet de rétablissement du chemin douanier sur l'ensemble de la commune, dont la propriété départementale de Versannes est un maillon clé. Présidée par Lucien Brunel, l'association compte 165 adhérents.